



Dons d'une association à une autre

Par **moujibir**, le **10/07/2017** à **10:42**

BONJOUR marque de politesse
Nous venons de perdre une adhérente d'une longue maladie. Pour ses funérailles nous souhaitons tous les adhérentes et adhérents verser par le biais de notre association un don à une association qui lutte pour le cancer. Ma question est :
-t-on le droit de collecter des chèques de chaque adhérents pour les mettre sur notre compte bancaire association et reverser en un seul chèque la somme à cet organisme qui lutte pour la recherche contre le cancer.
Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **10/07/2017** à **11:13**

Bonjour,
Si les chèques sont au nom de votre association, celle-ci les dépose sur son compte puis fait un chèque global à l'association choisie. Votre association fera un dossier spécial comportant la photocopie des chèques reçus, la liste de ces chèques (n° du chèque, date d'établissement, montant, titulaire du compte, etc.), total des dons, et la lettre adressés à l'autre association avec photocopie du chèque global. Ainsi, en cas de réclamation, vous pourrez toujours avoir des preuves des ces transactions.